

Pellerin, E. . . . .	B. P. Aumont	6
Roy, A. . . . .	Geo. Giroux	56
Roy, J. A. . . . .	Dame E. Laliberté	50
Robinson, G. . . . .	T. O'Brien	7
Sabourin, A. . . . .	R. Ives Co., Ltd.	99
Sénécal, H. . . . .	De M. Quinn	5
Séguin, C. . . . .	N. Bloom	19
Villemaire, R. . . . .	Dame F. Carpentier	99
Zodkowskiski, S. . . . .	Chs. Laurier	1
<b>Montréal Ouest</b>		
Cook, J. . . . .	A. H. Hastie	99
<b>N. D. de Grâce</b>		
Trottier, J. . . . .	O. Lavoie	7
<b>Outremont</b>		
Christie, A. . . . .	A. Gaudefroie	11
<b>St-Coeur de Marie</b>		
Potvin, J. . . . .	Ass. Mut. du Canada	25
<b>St-Dominique des Cèdres</b>		
Leroux, O. . . . .	A. Orsali et al.	65
<b>St-Louis</b>		
Danis, J. . . . .	A. Maisonneuve	9
Lepage, F. . . . .	O. Fortier	10
<b>Trenton, Ont.</b>		
Scott, T. B. . . . .	L. Lewis	27
<b>Verdun</b>		
Végiard, E. . . . .	J. A. Dionne	3



Du 25 septembre au 2 octobre 1906  
**District de Montréal**  
 Sraphin Ledoux vs Trefflé Choquette  
 Longue-Pointe—Les lots 21-872 et 873,  
 avec bâtisses.  
 Vente le 27 septembre, à 3 heures p. m.  
 au bureau du shérif à Montréal.  
 La Corporation Episcopale Catholique  
 Romaine de St-Hyacinthe vs George et  
 Errol de Guerry Languedoc et al.  
 Outremont—Le lot 19, avec bâtisses.  
 Vente le 27 septembre, à 11 heures a.  
 m. au bureau du shérif.

**District de Beauce**  
 A. Béciguel vs Jules Nadeau.  
 St-Agnès du Lac Mégantic—Les lots  
 12 et 11 du 2ième rang, avec bâtisses.  
 Vente le 28 septembre, à 10 heures a.  
 m. à la porte de l'église paroissiale.

**District de Québec**  
 Eugène Julien vs Michel Martel.  
 St-Raymond—Le lot 422, avec bâtisses.  
 Vente le 28 septembre, à 10 heures a.  
 m. à la porte de l'église paroissiale.  
 Alfred Proulx vs Eugène Touzin et  
 Trefflé Bertrand.  
 St-Alban—Le lot 15e du 1er rang avec  
 bâtisses.  
 Vente le 2 octobre, à 11 heures a. m.  
 à la porte de l'église paroissiale.

# SI VOUS APPROUVEZ

la ligne de conduite du "PRIX COURANT", abonnez-vous.  
 Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.  
 Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

## QUEBEC STEAMSHIP CO. LIMITÉE.

**New-York, Bermudes et Indes Occidentales.**  
 Lignes de la Malle Royale.  
 Partant de la jetée 47, North River, New-York.

**De New-York aux Bermudes.**  
**Le BERMUDIAN,**  
 5530 tonnes, 26 Septembre, 10 et 24 Octobre.

**De New-York aux Indes Occidentales.**  
**BARBADE direct**  
 Steamer **TRINIDAD** Samedi, le 15 Septembre à midi.  
 St-Thomas, Ste-Croix, St-Kitta, Antigua, la Guadeloupe, St-Domingue, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade et Demerara.  
 Steamer **PARIMA**, le 20 Septembre, à 3 p. m.  
 On peut se procurer des tickets dans tous les principaux bureaux de tickets.  
 Pour fret, passage et assurance, s'adresser à A. E. Outerbridge & Co., 29 Broadway, New-York. Arthur Ahern, Secrétaire, Québec.  
**J. G. BROCK & CO. AGENTS,**  
 211 Rue des Commissaires, Montréal.

### LE BUREAU DU JOUR

Toutes les combinaisons nécessaires pour rendre un bureau pratique, abrégeant l'ouvrage et économique se trouvent dans ceux que nous manufacturons. Sous le rapport de la matière première, de la construction, du fini et de l'utilité de la durée et du dessin, ils devançant toutes les autres marques. Ils transforment tout bureau en un bureau plus confortable. Notre catalogue fournit tous les renseignements.  
**Canadian Office and School Furniture Co., Limited,**  
 Preston, Ont. Can.  
 Ameublements pour Bureaux, Ecoles, Eglises et Loges.

## L. R. MONTBRIAND,

Architecte et Mesureur,  
 No 230 rue St-André,  
 Montréal.

Une Industrie Purement Canadienne

## COUVERTURE EN MICA

Pour Tuyaux à Vapeur, à Eau Chaude et à Eau Froide, Tuyaux de Chaleur, Fournaies, Chaudières, Etc.

### APPAREILS REFRIGERANTS

Reconnus par des experts du Canada, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis comme ayant les qualités non conductrices les plus hautes au monde.

MANUFACTURÉE UNIQUEMENT PAR  
**Mica Boiler Covering Company, Ltd.**  
 86 à 92, RUE ANN, MONTREAL.  
 Entrepreneurs pour l'Amirauté Britannique.

Récompenses à  
 l'Exposition de Paris, 1900;  
 l'Exposition Pan-Américaine, 1901; Glasgow, 1901; Wolverhampton, 1902, etc., etc.

## LE GAZ D'ÉCLAIRAGE ET L'AIR DES APPARTEMENTS

La lumière du gaz, pour l'éclairage des appartements est un bienfait que peu de personnes savent apprécier. On s'imagine généralement que la lumière du gaz vicie l'atmosphère, parce qu'elle prend de l'oxygène à l'air et, par conséquent, rend l'air moins propre à la respiration. On a prétendu récemment que "Metal Worker", qu'en outre de la formation du gaz acide carbonique résultant de la combustion complète du carbone du gaz par l'oxygène de l'air, la lumière du gaz donnait naissance à de l'oxyde de carbone. Ce dernier gaz est un poison violent et, si ce fait était vrai, l'usage continu du gaz serait décidément dangereux. La vérité est que ces dires n'ont pas reçu la sanction des expérimentateurs, bien qu'on ait trouvé quelques traces d'oxyde de carbone, mais en quantité si faible toutefois, qu'il n'y a là aucun motif pour s'alarmer.

Au contraire, l'opinion des principaux enquêteurs sur la question semble être que la lumière du gaz est loin de n'être pas à désirer; si toutefois, dans certaines conditions elle n'est pas un bienfait. On admet généralement que les constructions sont poreuses; elles sont donc sujettes à un continu changement d'air. Ceci est particulièrement vrai en hiver, quand l'air intérieur est à une température considérablement plus élevée que l'air extérieur. Cet effet est encore accentué du fait de la chaleur fournie par la combustion du gaz, car des observations ont prouvé que la proportion d'acide carbonique présent dans l'air est moindre quand on se sert de la lumière artificielle du gaz que lorsqu'il n'y a aucun éclairage. Ceci indique bien la capacité de ventilation d'une flamme éclairante.

Même si la proportion de gaz acide carbonique était augmentée, il faut se rappeler que la quantité additionnelle de cet acide produite par la combustion du gaz ne représente pas une viciation correspondante de l'atmosphère. Depuis longtemps, on a fait justice de la théorie que le gaz acide carbonique est déléteré par lui-même. Sa présence sert simplement à indiquer l'état de pureté de l'air, car il est d'habitude en proportions exactes avec les impuretés organiques dégagées par les individus, impuretés qui contribuent beaucoup à vicier l'air.

En d'autres termes, l'air d'une chambre donnée contenant un nombre déterminé de personnes est constamment chargé des produits de la respiration et d'une quantité correspondante de gaz acide carbonique.

On peut s'imaginer que, si cette chambre est éclairée au gaz, la quantité d'acide carbonique puisse augmenter plus que la quantité d'impuretés augmentée.